



Moto 50cc ne correspondant pas au descriptif

Par **maty4675**, le **19/04/2008** à **16:22**

j'ai acheté une moto 50 cm cube mais le vendeur ne m'a pas indiqué que celle-ci était dotée d'un pot (contient donc pas d'origine) et que l'ancien propriétaire l'avait ramenée après de multiples désagréments (un serrage apparent). Aujourd'hui je veux la rendre car elle est dangereuse pour moi qui n'ai pas d'expérience et une conduite peu assurée mais le vendeur refuse de me la reprendre! Quels recours puis-je engager pour un remboursement de l'appareil ?
merci d'avance

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **13:58**

Bonjour,
Contactez votre assurance, vous bénéficiez certainement de l'assistance juridique comme dans beaucoup de contrats d'assurance. Ils pourront vous aider.
Faites un contrôle technique de l'engin. Comme pour une moto afin de faire vérifier l'ensemble des organes de sécurité conformément à la réglementation. Ceci vous permettra de savoir si votre moto 50CC est modifiée. Indiquez que vous faites un contrôle technique volontaire.
Ensuite, RDV dans un garage agréé de la marque de votre moto 50CC. Demandez à faire une révision complète pour vice caché. Vous aurez ainsi un rapport détaillé.
Conservez bien les factures des frais que vous avancez lors de vos démarches.
Enfin, avec ces éléments, allez voir un avocat et demandez l'ouverture d'un dossier en vue d'un dépôt de plainte.
Tenez moi au courant.
Marco09